



Commune  
d'AMPUS

Délibération N° 2016-009

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le dix-neuf janvier, à 21 heures,  
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu-habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.  
Présents : Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Laurence COLLADO, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, Maylis COSTAMAGNO et Fabien MICHEL.

Excusé :

Absent : Siegfried JAEGER

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 14    Nombre de Suffrages exprimés : 14

### ADHESION A L'ASSOCIATION DES COMMUNES PASTORALES DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR (PACA)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création de l'Association des Communes Pastorales de la Région PACA et présente le projet des statuts de la dite association dont les principaux objectifs sont de :

- Maintenir, améliorer, développer et promouvoir les activités pastorales sur les territoires des communes adhérentes ;
- Soutenir tous ceux qui contribuent au maintien et au développement de ces activités ;
- Préserver et valoriser les ressources patrimoniales des communes adhérentes ;
- Mettre en œuvre toutes démarches utiles et nécessaires pour faire aboutir toutes actions relevant des objectifs ci-dessus mentionnés.

Monsieur le Maire précise que la présence grandissante des loups représente une véritable menace pour l'élevage et le pastoralisme.

En conséquence Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les statuts de l'Association des Communes Pastorales de la Région PACA et d'accepter le principe d'adhésion de la commune d'Ampus à cette association.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les statuts de l'Association des Communes Pastorales de la Région PACA,
- ACCEPTE le principe de l'adhésion de la commune à l'Association des Communes Pastorales de la Région PACA,
- DESIGNER Monsieur le Maire comme délégué pour la commune d'Ampus auprès de l'Association des Communes Pastorales de la Région PACA,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

